

CHAT DES MUSÉES NATIONAUX

MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS
POPULAIRES



NOTICE

SUR LA

VIE DE PETIT,
VOLEUR,

ECRITE PAR LUI-MÊME ;

On a imprimé à la suite de cette Notice, un extrait des Journaux qui ont parlé de cet homme en quelque sorte extraordinaire, et du dernier jugement qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque.

Sorti de mon pays, à l'âge de 12 ans, j'arrive à Boulogne-sur-mer où je rencontrai un marchand-colporteur qui me prit à son service et me fit vendre des croix de similor pour de l'or. Voici

(2)
comme je faisais et commença, j'enveloppais chaque croix dans un morceau de papier sur lequel j'écrivais ce qu'elle aurait pu coûter chez l'orfèvre : puis je m'en allais le long de la grande route, et lorsque j'apercevais quelqu'un venir, je jetais une croix à quelques pas devant moi, pour y arriver aussitôt que la personne qui venait à ma rencontre, et je me jetais dessus le morceau de papier comme si je le trouvais, en criant : *Part à deux*. La personne s'arrêtait aussitôt et demandait sa part de la croix que j'avais déjà développée et qui était estimée 20 francs ; j'avais donc dix francs pour moi, j'en ai vendu un grand nombre de cette manière.

Ayant quelque pressentiment que la police serait instruite de ce trafic, je pris la route d'Arras, et chemin faisant je rencontrai un voiturier qui, me voyant fatigué me fit monter sur sa voiture. En m'a-seyant sur un sac d'avoine, j'entendis sonner quelque chose : arrivé à l'auberge du Fer-à-Cheval, le roulier me dit de lui jeter le sac, d'où il retira une valise qu'il me commanda de porter à l'aubergiste : ayant fait attention où on la déposait, je résolus de m'en emparer. Après avoir soupé, je sortis pour aller à la cour, et je me glissai dans la chambre où était la valise : quoique j'en eusse encore, j'essayais de tordre le cadenas qui la fermait ; mais je fus entendu par la servante qui en avertit aussitôt les personnes qui étaient dans la maison. On me prit sur le fait et on envoya chercher le maire, qui me fit lier et garder par des jeunes gens, en attendant les gendarmes qui accompagnaient la malle d'Arras à Doullens : au moment où la voiture passait, les jeunes gens, empressés de dire aux gendarmes d'arrêter, me quittèrent. Je saisis cet instant que j'avais prévu pour disparaître à leurs yeux, en allant me cacher derrière la porte d'une auberge. Peu de tems après, j'entends un voiturier qui, pressé de sortir, dit à l'aubergiste que son argent était dans sa voiture et qu'il paierait à son retour. Sans perdre de tems, je me mis en avance, et je fus rejoint par lui à la rivière d'Authie. Comme il y avait du foin dans le derrière de sa voiture couverte d'une toile, je m'y introduisis et voyageai sans qu'il s'en aperçut. Arrivé à Sainte-Marguerite, il descendit dans la cour d'une auberge, et moi je filai en avant de sa voiture et lui pris dans un sac 30 pièces de 6 francs. Le même jour je fus coucher à Doullens, dans une maison où j'avais déjà reçu l'hospitalité ; comme les gens n'étaient point riches, je leur fis présent de trois pièces de 6 francs pour acheter une chèvre, et je mangeai le reste de mon argent avec eux. Lorsqu'il ne m'en resta plus, on me mit poliment à la porte ; mais avant de m'en aller je résolus de leur voler la chèvre, et je fus la vendre à Beauval, moyennant 6 francs.

04
1
Après m'être exercé quelque tems à voler des verroux, des chaînes de fer, etc., j'allai à Vignacourt, où je pris dans la maison d'un marchand, trois douzaines de mouchoirs que j'allai vendre à Abbeville, où je fus blessé parce qu'en essayant quelque nouveau vol, on me jeta tout bonnement en bas d'un rempart.

Quand je fus guéri, je me fis délivrer des papiers pour aller à Di ppe, où je m'embarquai à bord du majestueux, corsaire. Arrivé à Portsmouth, je fus fait prisonnier par les Anglais. Je n'y restai pas long-tems, car je me jetai à l'eau avec un panier sur ma tête, couvert de différentes herbes et feuilles de choux, et m'étant laissé diriger ainsi par le courant de l'eau, je gagnai la terre.

De là je vins à Londres, où je fus arrêté et conduit en Ecosse. On me mit dans un cachot avec deux autres prisonniers, et on nous fit garder par deux factionnaires. Le cachot était construit en planches, et le lit de camp était dans une encoignure, de sorte que je coupais les planches qui formaient la palissade, ayant toujours la couverture du lit jusqu'au menton, et sans que mes deux camarades et les factionnaires ne s'en doutassent qu'au moment où je leur criai : *Adieu les amis*.

Je retournai à Londres, où je n'osai exercer ma profession, parce qu'une fois pendu, on ne peut plus recommencer le métier. Je pris donc le parti de m'embarquer sur un bâtiment de la Compagnie des Indes, nommé le Prince-Régent, qui allait au Bengale. En 1815, obligé de rétrograder, je pris passage pour revenir à Calais, où on me délivra une feuille de route pour Saint-Valery.

J'ai resté quelques tems dans les environs de Saint-Valery, où j'exerçai mon métier sans cependant faire grande capture ; arrivé à Frévent, je pris dans la cour de M. Debauvais, cinq à six pièces de cotonnade qui étaient sur la voiture d'un marchand forain ; je les chargeai sur mes épaules pour les porter à Doullens ; chemin faisant, je rencontrai un gendarme de Doullens, et je le priai de prendre mon paquet en croupe, ce qu'il fit : ainsi, il laissait aller le voleur, et portait le vol. Arrivé à la Bouteille-Noire, où il devait déposer la marchandise, je m'y trouvai en même-tems que lui, et je le régalai. Dans ce moment, arrive un gendarme de Frévent, qui traite mon officieux commissionnaire de voleur : je file bien vite pour n'avoir rien à démêler avec ces bons enfans.

J'errai encore pendant quelque tems, toujours en exerçant mon art, et en essayant de franchir de grands fossés et des murs de huit à dix pieds de haut.

Je vins à Amiens, où je fus arrêté pour avoir volé des chemises, et je fus conduit à la prison des Grands-Chapeaux. Je m'évadai pour aller voler chez M. M...., avocat, avec lequel j'avais envie de faire connaissance; mais je ne pus lui prendre que sa robe dont je fis présent à un malheureux que je vis sur le marché aux Hebes.

Le lendemain, je m'introduisis, par le moyen de mon *rosignol*, dans une maison, Grande rue de Beauvais, où je pris vingt-deux couverts d'argent que j'allai vendre à Abbeville un assez bon prix; aussi, je crois avoir fait un bon usage de mon argent, car j'en donnai à de malheureux cordiers, pour les empêcher d'aller travailler en Angleterre; car c'était là où j'avais bien envie d'aller faire mon beurre.

De là, je partis pour Rouen, monté sur l'impérial de la diligence, où je pris un paquet de soies que j'allai vendre à Paris, vingt-cinq louis. Je pris ensuite la voiture de Montdidier, où je fus arrêté et mené encore à la prison d'Amiens. J'y fus condamné à vingt ans de travaux forcés. On essaya de me conduire à Aix, mais je me sauvai avant d'arriver en cette ville.

Ayant envie de revenir encore dans les environs de mon pays, je fus arrêté près d'Arras, et conduit dans la prison de Saint-Omer. On me mit les fers aux pieds et aux mains, et alors il fallut bien former des plans pour reconquerir ma liberté. J'attrapai des mouches dont je nourrissais des araignées, pour les encourager à faire leur toile, car mes intentions étaient de m'en servir pour masquer le trou que je ferais; ce moyen me réussit: je me défis de mes fers, et vins écrire à la porte de la prison, en gros caractère: *Chambre à louer, à vendre, on à brûler*. PETIT.

Je sortis le lendemain matin de la ville; et, en passant dans le faubourg, je vis un voiturier occupé à atteler ses chevaux; je profitai de ce moment pour fouiller dans son sac, et je lui pris une bourse qui contenait une cinquantaine de francs.

Trois jours après, je fus arrêté et conduit dans la prison de Saint-Pol. Déjà le concierge avait l'honneur de me connaître de réputation, et j'ai eu beau lui parler le plus poliment du monde, il m'a mis des fers. Il fallut donc encore tirer de nouveaux plans; mais avant de m'en aller, je résolus de lui vider une partie de sa cave; en effet, tous les soirs je lui buvais, avec mes camarades, sept à huit bouteilles de son meilleur vin: le magasin fraya tellement, qu'il s'en aperçut et voulut me maltraiter; mais je lui défendis, en le menaçant de prendre *Jacques déloge* pour mon procureur. Je savais qu'il avait sur les croisées de sa chambre deux pistolets; je sortis une nuit

de mon cachot, et j'allai l'en débarrasser tout doucement; ensuite, armé comme un Turc, je montai dans l'encoignure d'un mur, et je m'évadai. Comme je ne perdais point l'espoir de venir encore revoir ce concierge, où j'avais été si bien fêté, j'ai cru qu'il était de mon devoir de lui renvoyer ses pistolets, mais, contre mon attente, le commissionnaire fut emprisonné à ma place. Indigné de cette action, je fus, la nuit du lendemain, couper un barreau de fer au cachot du jeune prisonnier, et le délivrai ainsi de cette maison.

Je retournai à Hesdin; et, tandis que j'étais à souper en société dans une auberge, vint un commissaire de police avec un gendarme. Je me doutai que ces messieurs voulaient faire ma connaissance, et effectivement ils s'attachèrent à moi, en m'arrêtant un peu brusquement. Serti avec eux, je passe la jambe à M. le commissaire, je lui fais une salutation profonde pour réparer son impolitesse, et je passe... Le gendarme court après moi, mais je lui crie: *Au revoir*. — Le lendemain, il fallait sortir de la ville, et je ne savais trop comment m'y prendre: je m'en fus à la caserne, et je priai un chasseur de me prêter un sabre et des habillemens, pour un duel prétendu: je le priai même de me servir de témoin. Lorsque nous fûmes hors des portes, nous entrâmes dans un cabaret, et là je lui confiai qu'il n'était point question de duel; je lui dis que j'étais un déserteur, et que je comptais assez sur sa complaisance pour aller chercher les habits que j'avais laissés à la caserne. Il y courut, me les rapporta, et nous nous quitâmes en vrais camarades.

Je parcourus encore beaucoup de villages, où je me bornai seulement à faire l'inventaire de quelques maisons pauvres, et je pris seulement de quoi subsister. Cependant, je fus encore arrêté à Saint-Omer, et condamné à dix ans de travaux forcés. Enfin, conduit au Bague de Toulon, je n'y restai que deux mois.

Bientôt après, je fus arrêté et reconnu comme un forçat évadé; conduit de prisons en prisons, je tombai malade à Auxerre, où je demandai à entrer à l'hôpital. Quelques jours après, n'étant plus aussi malade, je m'aperçus que je n'étais gardé que par un gros chien. Je demandai une demi-pinte d'eau-de-vie; j'en fis une pâtée avec de la mie de pain, que je donnai au chien, qui, un moment après, s'est trouvé soulagé. Je pris alors les draps de mon lit, et je descendis auprès de mon camarade (le chien); mais, pour la dépense que j'avais faite pour le régaler, je lui pris son collier, qui était en cuivre, et je le vendis trois francs.

Je cheminaï jusqu'à Paris sans rien faire de remarquable. Une heure après être arrivé, je rencontrai, dans la rue d'Orléans, un marchand de parapluies, que je fis entrer avec moi dans une grande maison. Je lui dis : Monsieur, ne vous donnez pas la peine de monter jusqu'au troisième; donnez-moi vos parapluies, ma maîtresse en choisira un, et je vous en descendrai de suite l'argent. Restez, monsieur, vos parapluies sont en bonnes mains. Je montai au troisième avec une brasse de parapluies, descendis par un autre escalier, et je fus les vendre, tandis que mon confrère se reposait tranquillement sur les marches de l'escalier.

Quelque tems après, j'ai encore eu envie de revenir prendre l'air du pays; mais, comme en passant dans la rue St-Denis, je voulais faire ma pacotille de voyage, j'ai été arrêté et conduit à la Conciergerie, où, comme de raison, j'ai été reconnu par de bons camarades. On me reconduit à Toulon : j'y arrivai le premier mai, et j'en désertai le deux.

Ne soyez point surpris, mon cher lecteur, si je ne vous dis point comment je faisais pour m'évader de cette galère, c'est que j'ai encore besoin, comme vous le savez, de mon secret; je promets de vous le dire plus tard, car vous devez remarquer que j'aime à venir faire un tour au pays, et alors vous apprendrez, comme vous l'avez appris aux assises dernières, les escalades et les visites nocturnes que je ferai encore à mes chers compatriotes, et je ne respecterai seulement que les maisons où je verrai mon portrait ou la présente Notice, dont j'ai vendu la propriété littéraire, afin de me procurer quelques douceurs chez mon luron de concierge d'Amiens, dont je crains bien de ne pouvoir surmonter la surveillance et la finesse; mais cependant *qui vivra verra*.

Fait à la Conciergerie d'Amiens, le 10 février 1827.

Petit.

Je ne reconnaitrai que les exemplaires revêtus du cachet ci-dessous, que je porterai toute la vie.



Quelques personnes seront sans doute tentées de croire que des colporteurs ont fabriqué ce récit; nous assurons qu'il est de Petit, et nous croyons nécessaire de citer ici quelques articles extraits des Journaux du Département de la Somme, imprimés au mois de Janvier 1827.

« Le mardi 16, comparaitra, à la Cour d'Assises, sous une accusation de vol, un forçat évadé, nommé Petit, qui s'est acquis de la célébrité par son talent, pour s'échapper des prisons. On dit que les condamnations aux travaux forcés prononcées contre lui forment un total de cent-cinquante ans.

On conçoit, si cela est vrai, qu'il ne soit pas à quelques vingt ans de plus ou de moins.

« Un des premiers exploits qui l'ont fait connaître à Amiens, c'est le vol de la robe d'un de nos avocats les plus distingués. Ramené sur le banc des accusés un an ou deux après, pour d'autres vols, il témoigna à l'audience le regret de ne l'avoir pas choisi pour défenseur, persuadé qu'il aurait mis un grand intérêt à son affaire, à cause de leur ancienne connaissance.

« Des neuf heures du matin, l'enceinte de la Cour était envahie par les dames et par les curieux qui avaient pu se glisser dans ce lieu de faveur. Petit est paru et a fixé tous les regards. Insouciant sur le résultat de la procédure qui allait être faite contre lui, il paraissait se voir avec plaisir l'objet de l'attention publique.

« Petit est un individu de petite stature dont la figure n'a rien d'agréable : il ne cherche pas ses réponses, elles sont marquées au coin de la finesse et de l'esprit. Aux débats il a continué à faire preuve d'audace : il n'est que voleur, dit-il, et ne peut se dispenser de l'être. Car, a-t-il dit, Messieurs, une mauvaise inclination m'a conduit au vol, et j'ai été condamné aux galères. Je me suis évadé cinq fois du bagne, et j'ai été forcé de m'enfuir et de voler pour vivre. Mais, me dira-t-on, tu pouvais t'expatrier, aller en Amérique? — Pour cela, il faut de l'argent. Après tout, messieurs, qui peut savoir si le repentir n'est pas entré dans mon cœur? Si on m'accordait ma liberté, on verrait si je ne me conduirais pas en honnête citoyen?

« Malgré son beau discours, Petit a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la marque. Il voulait encore parler, mais M. le Président l'en empêcha. Alors, se retournant vers son nombreux auditoire, il dit : *Messieurs et Mesdames*, M. le Président croit m'avoir donné du pain pour longtemps, je compte sur votre générosité pour avoir de quoi acheter du fricot. »

« L'affaire qui a piqué le plus la curiosité publique est celle

du fameux Petit, forçat évadé, accusé de différens vols avec effraction ou escalade. Ce voleur, qui s'est acquis dans ce pays une si grande célébrité, a déjà été jugé à Amiens en 1819 : condamné alors à vingt années de fers, il fut conduit au bagne de Toulon, pour y subir sa peine; s'en étant échappé dans le courant de l'été dernier, il traversa la France sous un nom supposé, et revint dans ce département. Différens vols, par lui commis aux environs d'Abbeville, le firent arrêter, vers le mois d'octobre, et conduire dans la maison d'arrêt de cette ville. Pendant que la procédure s'instruisait, il trompa la surveillance du gardien, et se sauva de la prison; mais la gendarmerie, qui se mit à sa poursuite, ne tarda pas à le saisir. Amené à Amiens dans les premiers jours de ce mois, ses vols, son adresse à briser ses fers, devinrent le sujet de toutes les conversations; aussi une affluence prodigieuse s'était-elle portée le 16, au Palais-de-Justice, pour le voir juger; on remarquait même dans l'auditoire un grand nombre de dames. Petit n'a nié aucun des faits qui lui étaient imputés; seulement, un des témoins ayant déclaré que parmi les objets qui lui avaient été pris se trouvait un pantalon de drap bleu, dont l'accusé était revêtu, celui-ci a soutenu que c'était une insigne fausseté, offrant de prouver que le pantalon avait été volé à Lyon. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la flétrissure.

CHANSON DE PETIT.

Air : *Il est minuit.*

Je suis voleur, je m'en fais gloire,	Voyez cette jenne bergère,
Je ferai toujours ce métier;	Dans la chambre de ce milord,
Je ne puis vivre sans voler,	Elle veut lui voler son or;
Mes amis, vous pouvez m'en croire.	Elle paraît pourtant sincère.
Quoiqu'il soit souvent en prison,	Voyez-vous aussi ce tailleur,
Un voleur n'a jamais de peine;	Pour deux aunes il compte quatre,
Il est gai tout comme en pinson,	Puis vous jure sur son honneur
Même quand il est à la chaîne.	Qu'il n'en pent un pouce rabattre.
Peut-on trouver	Peut-on trouver
Plus beau métier.	Plus beau métier.
Je suis voleur, mais dans ce monde,	Amis, il faut que je me taise,
Combien de gens font ce métier :	Je n'en ai dé à que trop dit;
Amis, vous n'en pouvez douter,	J'interromps ici mon récit:
De pareils gens la terre abonde.	J'ai peur que ça ne vous déplaie.
Les procureurs, les médecins,	Je n'en finirais pas d'ailleurs,
De voler se font une gloire,	S'il fallait ici que je dise.
Et même les marchands de vins	Les noms de tous les fins voleurs.
Volent en vous vendant à boire.	Ah! ce serait pure sottise!
Peut-on trouver	Je nommerais
Plus beau métier.	Tous les Anglais.

Imprimerie de BLOQUEL, à Nonen.